

[Communiqués](#)

Air Canada réagit à la décision de l'Office des transports du Canada relativement à la mise en oeuvre d'une politique "une personne, un tarif"

MONTREAL, le 10 janv. /CNW Telbec/ - Air Canada a reçu aujourd'hui la volumineuse décision de l'Office des transports du Canada (OTC) relativement aux tarifs et aux frais que doivent payer les passagers qui requièrent une place supplémentaire en raison d'une déficience.

Air Canada est en train d'étudier la décision de l'OTC et s'abstient de tout commentaire pour le moment. La Société a comme politique de toujours exercer ses activités dans le plus grand respect de tous les règlements applicables.

Pour plus de renseignements:

Renseignements: Air Canada: Isabelle Arthur (Montréal), (514) 422-5788;
Peter Fitzpatrick (Toronto), (416) 263-5576; Angela Mah (Vancouver), (604) 270-5741; aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

